



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### fonctionnement

Question écrite n° 3181

### Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'avenir de l'enseignement technique agricole. L'excellence de la formation dispensée dans cette filière est un atout pour notre agriculture. Les lycées et centres de formation des apprentis (CFA), mais aussi les maisons familiales et rurales (MFR), doivent bénéficier des moyens indispensables à leur pérennité. C'est pourquoi il lui demande quels moyens leur seront consacrés dans le projet de loi de finances pour 2013.

### Texte de la réponse

L'éducation et l'avenir de la jeunesse sont une priorité du Président de la République. L'enseignement agricole constitue une composante singulière du système éducatif. C'est pourquoi il est associé aux discussions en cours dans le cadre de la concertation sur la refondation de l'école de la République. L'intérêt porté à l'enseignement agricole est justifié par l'excellence de ce réseau, ses performances et les réponses qu'il apporte à des enjeux aussi éminents que l'insertion sociale et professionnelle, dont il est un vecteur reconnu. Les préoccupations exprimées sur l'avenir de l'enseignement agricole témoignent de l'intérêt collectif qui lui est porté comme acteur important de l'animation des territoires et laboratoire de l'innovation pédagogique. Avec plus de 170 000 élèves inscrits et près de 35 000 apprentis, un taux de réussite aux examens de plus de 83%, cet enseignement peut se prévaloir d'un taux net d'emploi supérieur en moyenne à 87%. Par son rôle reconnu dans l'insertion professionnelle des jeunes en milieu rural et dans le développement des territoires, il participe pleinement à la réussite scolaire partout en France. Ancré dans les territoires, l'enseignement agricole prépare l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt et des nombreux métiers essentiels au développement socio-économique des territoires. A l'heure où l'agriculture doit relever des défis majeurs, elle a besoin de l'enseignement agricole pour l'accompagner dans ces mutations. A ce titre il aura toute sa place dans le projet de loi d'avenir de l'agriculture annoncé par le Premier ministre. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attaché à cet enseignement qui rencontre des difficultés en dépit du savoir-faire et de l'engagement des personnels. Dans ce contexte, l'enseignement agricole bénéficiera de la priorité accordée à l'éducation en cohérence avec l'éducation nationale. Dans sa mise en oeuvre le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sera attentif aux efforts imposés aux moyens des familles de l'enseignement agricole au cours des dernières années.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Larrivé](#)

**Circonscription :** Yonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3181

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 août 2012](#), page 4771

**Réponse publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5928